

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORUDélibération du Conseil Communautaire
N° 37-2026**Date de convocation** : 08 juin 2026**Membres du conseil communautaire** : 31**En exercice** : 31**OBJET : Motion de soutien à Scola Corsa et à l'enseignement immersif en langue corse**

L'an deux mil vingt-six et le quinze juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Oletta sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LECCIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian TOMI

Présents : 23 : BERNARD Gérard, CASALE Philippe, CASANOVA Jean-Noël, CHAUBON Jean-Philippe, CHIARELLI Joseph, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANNECCHINI Sébastien, GREGOINA Joseph, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, MORI Pierre-François, OLMETA Claudy, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SALICETI Marie-Ange, SANTONI Virginie, TERAMO Alexandra, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

Représentés : 8 : ARENA Jean-Baptiste par BERNARD Gérard ; CAMPOCASSO Jean-Marc par SALICETI Marie-Ange ; CHERUBINI Ange par GUARDINI Virginie ; COSTA Paul par TERAMO Alexandra ; FICAJA Pascale par LUCIANI Cyril ; GIACOMONI Paul-Noël par CHAUBON Jean-Philippe ; GIANZILY Yves par FLORI Claude ; MARSELLI Dominique par MARCHETTI Etienne

Vu la Déclaration universelle des droits linguistiques affirmant le droit des peuples à transmettre leur langue ;

Vu la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) ;

Vu la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, reconnaissant la place particulière de la langue corse et le rôle de la Collectivité de Corse dans son développement ;

Vu les orientations du projet académique « Scola 2030 » en faveur du développement de la langue corse ;

Considérant que la langue corse constitue un élément fondamental du patrimoine culturel, historique et identitaire de la Corse ;

Considérant que sa transmission aux jeunes générations représente un enjeu majeur pour sa préservation et son développement ;

Considérant que l'enseignement immersif constitue un outil reconnu et efficace pour l'apprentissage et la maîtrise des langues régionales ;

Considérant le rôle joué depuis plusieurs années par Scola Corsa dans la promotion et la transmission de la langue corse à travers un enseignement immersif ;

Considérant les incertitudes pesant actuellement sur la pérennité du réseau Scola Corsa ;

Le Conseil Communautaire :

Affirme son attachement à la langue corse et à sa transmission auprès des jeunes générations ;

Apporte son soutien à Scola Corsa, à ses élèves, à leurs familles, ainsi qu'aux personnels engagés dans cette mission éducative ;

Demande aux autorités compétentes de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'assurer la pérennité et la sécurisation juridique et financière du réseau Scola Corsa ;

Réaffirme son soutien au développement de l'enseignement immersif en langue corse, comme outil de transmission linguistique et culturelle.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président
Jean-Pierre LECCIA



Pour copie conforme